

Ministry of Education
Office of the ADM
Business & Finance Division
20th Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Bureau du sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances
20^e étage, édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



2012: B12

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires/Trésorières et trésoriers des administrations scolaires

EXPÉDITEUR : Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint

DATE : Le 5 juin 2012

OBJET : **Règlements sur le financement de l'éducation en 2012-2013**

Je vous informe par la présente que le lieutenant-gouverneur en conseil a établi les règlements sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) de 2012-2013. Ces règlements portent sur la mise en œuvre des investissements, des réformes structurelles et d'autres changements décrits dans les notes **2012: B5 – Financement de l'éducation pour 2012-2013**, **2012: B9 – Mise en œuvre du plan budgétaire équilibré de l'Ontario**, et **2012: B11 – Mise en œuvre des Subventions pour les besoins des élèves de 2012-2013**.

Par l'entremise de ces règlements, le gouvernement alloue un montant total prévu de près de 21 milliards de dollars à l'éducation élémentaire et secondaire pour l'année scolaire 2012-2013.

Voici les nouveaux règlements sur le financement :

- (1) *Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2012-2013 des conseils scolaires;*
- (2) *Calcul des droits exigibles relatifs aux élèves pour l'exercice 2012-2013 des conseils scolaires; et*
- (3) *Calcul de l'effectif quotidien moyen pour l'exercice 2012-2013 des conseils scolaires.*

Les règlements susmentionnés sont consultables sur le site Web public du Ministère <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/funding.html>.

La mise en œuvre des engagements financiers de la province concernant le financement des SBE a aussi nécessité des modifications techniques aux règlements sur les SBE et aux règlements connexes de 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

En outre, le lieutenant-gouverneur en conseil a apporté les changements suivants aux règlements :

(1) Le Règlement de l'Ontario 399/00 – Effectif des classes a été abrogé et remplacé par un nouveau règlement qui fixera l'effectif moyen maximal des classes pour les élèves de la maternelle à la 12^e année. Il s'agit :

- d'une moyenne à l'échelle du conseil scolaire de 26 élèves par deux professeurs à la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein;
- d'un plafond de 23 élèves de la maternelle (dans les écoles qui n'offrent pas encore la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein) à la 3e année, 90 % des classes devant avoir 20 élèves ou moins;
- d'une moyenne à l'échelle du conseil scolaire de 24,5 élèves de la 4e à la 8e année, certains conseils pouvant avoir des effectifs différents conformément aux engagements précédents pris pour la réduction de l'effectif des classes;
- d'une moyenne à l'échelle du conseil scolaire de 22 élèves de la 9e à la 12e année.

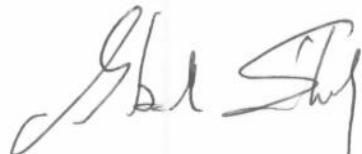
Comme pour d'autres exigences réglementaires, le Ministère peut appliquer des pénalités relatives au versement de fonds et d'autres sanctions si les conseils dérogent à ces règlements.

- (2) Des modifications ont été apportées au *Règlement de l'Ontario 224/10 – Maternelle et jardin d'enfants à temps plein* pour que les dates éventuelles auxquelles il faudra déterminer si le nombre d'élèves nécessite une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance correspondent aux dates éventuelles auxquelles l'effectif des classes sera déterminé dans le nouveau règlement proposé sur l'effectif des classes
- (3) Le *Règlement de l'Ontario 488/10 – Calcul des excédents et des déficits des conseils* a été modifié afin de mettre en œuvre les mesures relatives aux gratifications de retraite.

Voici les personnes auxquelles vous pouvez vous adresser si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements au sujet des règlements sur les SBE :

Responsabilités financières et rapports	Andrew Davis	416 327-9356 andrew.davis@ontario.ca
Financement du fonctionnement	Joshua Paul	416 327-9060 joshua.paul@ontario.ca

Le sous-ministre adjoint,



Gabriel F. Sékaly

Copie : Surintendantes et surintendants des affaires et des finances